

SUD ROUSSILLON AGIT POUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

En octobre, la Communauté de communes Sud Roussillon va éteindre ses éclairages publics de 1h du matin à 6h du matin.

Cette mesure d'extinction nocturne a pour vocation de réaliser des économies financières tout comme de préserver l'environnement. Elle concerne les six communes suivantes : Saint-Cyprien, Alénia, Latour-Bas-Elne, Corneilla-del-Vercol, Théza et Montescot.

Aucune exception ne sera faite sur des secteurs particuliers en raison de contraintes techniques difficilement maîtrisables.

A ce jour, les économies réalisées pourraient être comprises entre 1,2 million et 1,6 million kW/heure, selon les estimations des équipes de Sud Roussillon. Au tarif actuel de l'électricité, ce montant se traduirait à environ 300 000 € (*).

(*) Montant estimé sous réserve d'évolution tarifaire de l'énergie.



Une expérimentation de cinq mois

Au vu du retour d'expériences de nombreuses communes, l'extinction des lampadaires n'a pas d'incidence majeure. « Nous comprenons les réticences qu'une telle mesure pourrait engendrer chez certains administrés », assure le président Thierry Del Poso. « Toutefois, il apparaît qu'à certaines heures et endroits, l'éclairage public n'est pas une nécessité impérieuse. »

Sud Roussillon mènera cette phase d'expérimentation jusqu'au dernier week-end du mois de mars et le passage à l'heure d'été. « Le conseil communautaire prendra alors en compte les retours d'expérience et les économies effectuées », note le président Thierry Del Poso. Si tel est le cas, les plages horaires d'extinction pourront être modifiées.

ECLAIRAGE PUBLIC : La transition en Led bien avancée

Depuis cinq ans les anciennes lampes à mercure sont progressivement remplacées par de l'éclairage Led, conformément aux mesures de la loi Grenelle II. Cette mesure permet une réduction des nuisances lumineuses et de la consommation d'électricité.

A ce jour plus de 33 % du parc a déjà basculé en éclairage Led.

Afin de tendre vers l'objectif du "tout-Led", plus de 6M€ d'investissement sont encore nécessaires.

Outre ce renouvellement, de nouvelles mesures sont à l'étude comme les travaux d'amélioration des armoires électriques, l'utilisation d'énergies renouvelables ou la baisse d'intensité des lampadaires.



La féerie de Noël illuminera les rues de nos communes

Malgré l'extinction nocturne partielle, les décorations lumineuses de fêtes de fin d'année seront tout de même installées. « Si l'heure est aux économies d'énergie pour nous tous, il faut garder des moments festifs. C'est pourquoi nous souhaitons maintenir les illuminations de Noël. Celles-ci s'éteindront aux mêmes horaires que l'éclairage public », confirme Thierry Del Poso, président de Sud Roussillon.